

FICHE TECHNIQUE DE PRESENTATION

**DEJEPS
(Diplôme d'Etat)**

mention

ACTIVITES DE PLONGEE SUBAQUATIQUE

SESSION 2019-2020

*Sous réserve d'acceptation du dossier d'habilitation
et/ou de modification du diplôme*

Le contenu de cette fiche n'est pas contractuel.

Les dispositions présentées dans ce document sont susceptibles d'évoluer sans préavis.

Coordonnateur :
David BONNET, CTS sports sous-marins :

Tel : 06 45 54 91 14
ctr.cias@gmail.com

DECEMBRE 2018

CREPS DE BORDEAUX-NOUVELLE AQUITAINE

Coordonnateur de la formation : David BONNET, CTS sport sous-marin, Tel : 06 45 54 91 14, ctr.cias@gmail.com

Lieu de la formation :

Base de formation d'Hendaye, Zone technique du port de pêche, bd de la baie de Txingudi, 64700 HENDAYE

Calendrier et volume horaire de la formation:

FORMATION COMPLÈTE AUX 4 UC (à partir de l'aptitude PA40)

| | |
|--|---|
| Clôture de la réception des dossiers d'inscription | Le 06/10/2019 |
| Vérification des exigences préalables, épreuves de sélection et positionnement | Entre le 05/11 et le 7/11/2019 |
| Date de début de la formation | Le 12/11/2019 |
| Date de fin de la formation | Le 30/10/2020 (certification finale début octobre) |
| Nombre d'heures de formation en centre + en entreprise (habilitée par le CREPS de bordeaux) | 700 h en organisme de formation + 500 h en entreprise = 1200 h (avant positionnement) |
| Coût de la formation par stagiaire avant positionnement | 7 945 € + 165 € de positionnement + 50 € de frais d'inscription non remboursable = 8 160 € |

FORMATION AUX UC1 ET 2 (titulaires du MF1 de plus de 12 mois)

| | |
|--|---|
| Clôture de la réception des dossiers d'inscription | Le 06/10/2019 |
| Vérification des exigences préalables, épreuves de sélection et positionnement | Entre le 05/11 et le 7/11/2019 |
| Date de début de la formation | Le 12/11/2019 |
| Date de fin de la formation | Le 30/10/2020 (certification finale UC1/2 en juin 2020) |
| Nombre d'heures de formation en centre + en entreprise (habilitée par le CREPS de bordeaux) | 182 h en organisme de formation + 140 h en entreprise = 322 h (avant positionnement) |
| Coût de la formation par stagiaire avant positionnement | 2 065,70 € + 165 € de positionnement + 50 € de frais d'inscription non remboursable = 2 280,70 € |

La formation est éligible aux financements de la formation professionnelle (pôle emploi, OPCA, etc)

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour retirer les dossiers d'inscription et pour tout renseignement administratif et financier, contactez :

Le secrétariat de la base de formation d'Hendaye

centre@plongee-hendaye.net

Tel : +33 (0)5 59 48 07 18

Port : +33 (0)6 88 90 85 04

Uniquement pour les candidats titulaires d'un PA40 (jusqu'au Niveau 3), il est procédé à la vérification de cette maîtrise technique au moyen des tests suivants :

- a. Test de gestion d'une situation d'urgence avec un mannequin normalisé en plongée libre, chronométré.

Elle consiste, pour le candidat équipé de palmes, masque et tuba :

- à réaliser, sur un parcours balisé, une nage de deux cents mètres ;
- à descendre à une profondeur comprise entre quatre et six mètres ;
- à remonter un mannequin normalisé, puis à le remorquer en sécurité, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de cent mètres.

La durée maximale de cette épreuve est de dix minutes.

- b. Test de gestion d'une situation d'urgence d'un plongeur en scaphandre.

Cette épreuve permet de vérifier la capacité du candidat, équipé d'un scaphandre autonome, à gérer une situation d'accident survenue à un plongeur équipé d'un scaphandre autonome.

Le départ s'effectue à une profondeur de vingt-cinq mètres. Les équipements ou moyens techniques permettant de remonter en sécurité le plongeur en difficulté sont laissés au choix du candidat. Arrivé en surface, le candidat alerte la surveillance. Il ramène en sécurité le plongeur en difficulté jusqu'au bateau ou au point fixe.

- c. Test de conduite d'une plongée d'exploration.

Cette épreuve permet de vérifier la capacité du candidat à conduire une plongée d'exploration. Elle consiste :

- à conduire la palanquée entre trente-cinq et quarante mètres de profondeur pour une plongée qui comporte un profil de décompression avec palier ;
- à faire le bilan de la plongée aux membres de la palanquée.

Le candidat bénéficie d'un temps maximal de préparation d'une demi-heure. La durée maximale de la plongée est d'une heure. Elle est suivie d'un entretien visant à expliciter les choix mis en œuvre.

- d. Un test de vérification des connaissances théoriques et pratiques en plongée subaquatique en langue française.

Ces tests, sont présentés dans l'ordre chronologique. Le candidat qui échoue aux tests a et b ne n'est pas autorisé à présenter les tests c et d.

Le test de l'organisme de formation (OF)

Ce test permettra de sélectionner les candidats en cas d'un trop grand nombre de candidatures.

La sélection est constituée d'une épreuve orale portant sur :

- la motivation du candidat
- son implication dans le projet professionnel (projection dans l'avenir, connaissance du métier, financements, etc.)

Les jurys de l'organisme de formation procéderont à un classement des candidats.

LE POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé dans le cadre de la formation au DEJEPS en fonction des compétences acquises par le stagiaire avant l'entrée en formation.

Toute demande d'allègement ou de dispense d'UC devra être argumentée lors de l'entretien de positionnement et appuyée par la production de documents justificatifs. Le jury de positionnement étudie les documents fournis par les stagiaires, permettant éventuellement de bénéficier des équivalences et dispenses de formation.

En fin de positionnement, les stagiaires et formateurs élaborent en commun un Plan Individuel de Formation (PIF). Ce document, une fois cosigné par les formateurs et le stagiaire, permet à celui-ci de prendre conscience de son positionnement et d'identifier le parcours qu'il lui reste à parcourir.

UC1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC3 : Navigation, matériel, conduite de palanqué, ...

UC4 : Enseignement 0/40m, direction de plongée 0/60m

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le coordonnateur de la formation :

David BONNET, Conseiller Technique Sportif :

ctr.cias@gmail.com

tel : 06 45 54 91 14